



PODER LEGISLATIVO
Cámara de Senadores



DÉCLARATION

6^e Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas

L'intégrité compte : Construire des démocraties plus fortes

9, 15 et 22 mars 2022 | Sessions virtuelles

Nous, les parlementaires de 18 pays¹ d'Amérique et des Caraïbes, nous sommes réunis virtuellement les 9, 15 et 22 mars 2022 avec l'appui de la Chambre des sénateurs du Paraguay à l'occasion de la 6^e Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas, intitulée *L'intégrité compte : construire des démocraties plus fortes*.

La Rencontre a inclus une session de dialogue de haut niveau qui a convoqué parlementaires et fonctionnaires parlementaires des pouvoirs législatifs d'Amérique et des Caraïbes, et une session consacrée à l'échange de perspectives avec des représentantes et représentants d'organisations de la société civile et de jeunes. Ensemble, nous avons abordé l'importance d'encourager la collaboration entre le secteur public, la population et le secteur privé afin de promouvoir une culture de l'intégrité dans la société au travers de campagnes d'éducation civique.

Durant ces sessions, nous, participantes et participants, avons reconnu que développer de solides stratégies d'intégrité publique est fondamental, non seulement pour la prévention et la lutte contre la corruption, mais aussi en tant que dimension cruciale du renforcement de la bonne gouvernance, de la sauvegarde de l'intérêt général et de la consolidation de démocraties plurielles basées sur l'État de droit, le respect des droits de la personne et la conformité avec les Objectifs de développement durable.

Tenant compte de cela, et

En reconnaissant :

1. Que l'intégrité publique - entendue comme l'ensemble des principes et des normes destinés à protéger, maintenir l'intérêt public et lui donner la priorité par rapport aux intérêts privés - est essentielle au bien-être économique et social, ainsi qu'à la prospérité des personnes et des sociétés;
2. Que, malgré les efforts et progrès considérables réalisés dans l'hémisphère, la corruption reste l'un des problèmes les plus graves de nos démocraties, dont les effets ne se contentent pas d'affecter l'investissement adéquat dans les ressources publiques, mais augmentent en outre les inégalités économiques et sociales, diminuent la confiance dans les institutions et génèrent mécontentement social et polarisation politique;

¹ Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Canada, Chili, Costa Rica, Dominique, Équateur, Guyana, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Paraguay, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago.



PODER LEGISLATIVO
Cámara de Senadores



3. Que la corruption est un phénomène complexe et multidimensionnel qui inclut le versement de pots-de-vin, le trafic d'influence, le détournement de biens publics, l'usage illégitime d'informations confidentielles et l'enrichissement illicite;
4. Que la corruption a de graves effets socioéconomiques, notamment pour les groupes traditionnellement marginalisés, dans la mesure où, entre autres conséquences, elle dévie des fonds destinés au développement et au progrès, ce qui perpétue les inégalités et la pauvreté et sape les avancées en matière de bien-être et de répartition des revenus;
5. Que dans les interactions entre le secteur public et le secteur privé, la société civile et les personnes physiques, il existe des risques en matière d'intégrité qui doivent être atténués par le biais de systèmes d'intégrité publique orientant autant la prévention que la lutte contre la corruption ainsi que la défense de l'intérêt général;
6. Que sauvegarder l'intérêt général et promouvoir les principes d'éthique et de probité publique, de transparence et de responsabilité implique de reconnaître, de protéger et de garantir les droits de la personne en tant qu'éléments constitutifs des stratégies nationales d'intégrité publique, qui sont nécessaires à la gouvernance démocratique;
7. Que les systèmes d'intégrité publique - entendus comme l'ensemble des mécanismes préventifs et correctifs visant à promouvoir chez les autorités et les fonctionnaires des comportements respectueux de l'éthique et de la probité - sont indispensables pour lutter contre la corruption, ainsi que pour assurer une bonne gouvernance;
8. Que, en tant que représentantes et représentants du peuple, il nous revient d'adhérer aux normes d'intégrité les plus élevées pour répondre efficacement aux besoins de la population, en reconnaissant que ceux-ci sont différents pour chaque individu, en fonction de son genre, de son âge et d'autres identités intersectionnelles;
9. Qu'encourager une culture de l'intégrité est un objectif qui doit convoquer non seulement les pouvoirs de l'État, mais également la société dans son ensemble en tant que moyen pour assurer que les interactions entre le secteur public et le secteur privé, la société civile et les personnes physiques se produisent conformément aux normes juridiques et éthiques les plus élevées et accordent toujours la priorité à l'intérêt général;
10. Que les stratégies nationales d'intégrité publique doivent mettre en place les conditions nécessaires pour que les fonctionnaires puissent dénoncer des actes de corruption aux autorités compétentes, dans le cadre de mécanismes de protection contre les représailles sensibles aux inégalités ou aux vulnérabilités potentielles des personnes qui dénoncent les manquements;
11. Que les modèles traditionnels basés exclusivement sur l'application d'un nombre toujours croissant de lois et normes ont fait preuve d'une efficacité limitée dans la lutte contre la corruption et ses effets,



PODER LEGISLATIVO
Cámara de Senadores



démontrant ainsi la nécessité d'établir et de mettre à jour des stratégies d'intégrité publique plus robustes qui complètent la législation existante et orientent une bonne gouvernance du secteur public;

12. Qu'il existe des instruments et accords internationaux pour guider la lutte contre la corruption et consolider l'intégrité publique, comme l'[Engagement de Lima](#) et la [Convention interaméricaine contre la corruption](#) de l'Organisation des États américains, la [Convention des Nations Unies contre la corruption](#) ou la [Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'intégrité publique](#);
13. Que les parlements, en tant qu'institutions démocratiques et espaces de travail, doivent favoriser une culture de l'intégrité au sein de leurs propres organisations et, ce faisant, promouvoir les valeurs d'équité, de transparence, de respect de la diversité et de non-exploitation parmi ses membres;
14. Que dans le cadre des processus de reprise à la suite de la pandémie de COVID-19, il existe des risques de transgression en matière d'intégrité publique, notamment en lien avec la passation des marchés publics et les paquets de relance économique, et que ces risques doivent être atténués par des actions à court et moyen terme, conçues pour défendre l'intérêt général et assurer que l'action de l'État bénéficie à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Nous nous engageons à :

1. Insister sur la nécessité de mettre à jour et de renforcer les systèmes d'intégrité publique existants, en prenant comme référence les lignes directrices consignées dans la [Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'intégrité publique](#);
2. Favoriser l'adoption et l'amélioration de codes de conduite pour les agents publics de tout l'appareil d'État, conformes aux normes d'éthique, de probité et de transparence les plus élevées, en prenant comme référence l'[Engagement de Lima](#) et la [Convention interaméricaine contre la corruption](#) de l'Organisation des États américains, la [Convention des Nations Unies contre la corruption](#) et la [Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'intégrité publique](#);
3. Demander que les autorités compétentes en matière de lutte contre la corruption incorporent des perspectives de genre à la conception des stratégies nationales d'intégrité publique pour garantir qu'elles reflètent les différentes expériences de toutes et tous les membres de la population;
4. Plaider pour que les institutions compétentes recueillent des données ventilées par genre et par d'autres variables reflétant les divers impacts et effets de la corruption afin d'informer les actions et mesures en matière d'intégrité publique et dans le cadre de la lutte contre la corruption;
5. Promouvoir, auprès des autorités compétentes, l'importance de développer des programmes d'enseignement et de formation continue destinés à elles-mêmes et aux fonctionnaires publics en vue de l'exercice correct, honorable et adéquat de leurs fonctions ; ces programmes devant rendre



PODER LEGISLATIVO
Cámara de Senadores



compte en outre des relations entre intégrité publique, droits de la personne et égalité des genres, et devant promouvoir une meilleure compréhension des risques de corruption inhérents à l'exercice de leurs fonctions;

6. Générer des synergies avec le ministère de l'Éducation et d'autres autorités compétentes afin de développer des campagnes d'éducation civique en matière d'intégrité publique visant à sensibiliser la société sur les bénéfices de l'intégrité publique et l'importance de réduire la tolérance vis-à-vis des violations des normes d'intégrité dans le secteur public;
7. Plaider pour la coopération horizontale et verticale entre les fonctionnaires, les entités et les organismes publics à tous les niveaux de l'administration afin d'éviter les doubles emplois et d'échanger leçons apprises et bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption et de renforcement de l'intégrité publique;
8. Promouvoir la participation du secteur privé et de la société civile, de milieux universitaires, de mouvements communautaires et d'organisations de base, de spécialistes et d'autres acteurs sociaux au développement, à la mise en œuvre et à l'actualisation périodique de stratégies nationales d'intégrité publique, en prêtant une attention particulière à l'inclusion des femmes et des groupes traditionnellement marginalisés pour garantir que leurs expériences soient prises en compte à chaque phase du processus;
9. Encourager le renforcement des principes de transparence et de participation citoyenne à toutes les phases du processus politique et du cycle d'élaboration des politiques publiques afin de renforcer les processus de responsabilité et de privilégier l'intérêt général;
10. Plaider pour la consolidation des mécanismes mis en place pour la protection des dénonciateurs et le renforcement de la législation nationale existante pour faire en sorte que la population comme les agents publics puissent dénoncer des actes portant atteinte à l'intégrité publique et affectant l'intérêt général;
11. Promouvoir l'adoption ou le renforcement d'une législation, de politiques et/ou de codes d'éthique et de conduite de nature contraignante et consensuelle pour les parlementaires et fonctionnaires du pouvoir législatif, qui abordent la prévention des manquements, délimitent des processus et mécanismes d'enquête, incluent des voies de consultation et de dénonciation et déterminent des sanctions, dans le respect des normes et principes internationaux, comme la [Convention des Nations Unies contre la corruption](#), et des recommandations consignées dans la [Feuille de route pour l'ouverture législative de ParlAmericas](#);
12. Plaider pour la création ou le renforcement d'un système d'intégrité publique au parlement, par le biais de l'incorporation d'une structure et de mécanismes préventifs, y compris un bureau d'intégrité et/ou des fonctionnaires appuyant la mise en œuvre de ce système;



PODER LEGISLATIVO
Cámara de Senadores



13. Promouvoir, dans nos parlements, l'adoption ou le renforcement de lois et de dispositions sur la gestion des intérêts ou *lobbying*, pour inclure un registre public des lobbyistes comprenant des personnes et des organisations nationales et internationales;
14. Exercer la fonction de contrôle politique avec une perspective de genre sur l'application des politiques nationales d'intégrité publique, de prévention et de lutte contre la corruption, en portant une attention particulière à ses effets spécifiques sur les femmes et les groupes traditionnellement marginalisés;
15. Mettre en place et/ou consolider dans nos parlements des instances consultatives chargées d'orienter les parlementaires et les fonctionnaires des parlements afin de garantir que l'exercice de leurs fonctions soit conforme aux principes de l'intégrité publique;
16. Promouvoir des mesures à court et moyen terme destinées à assurer l'intégrité, la transparence et la responsabilité dans les processus d'appel d'offres et de passation des marchés pour les paquets de relance économique dans le cadre des processus de récupération post-pandémie.

Adoptée le 22 mars 2022